

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'YONNE
MAIRIE D'AVALLON

N°AG63/2023

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU – Adjointe au Maire

Le Maire de la Ville d'Avallon,

Vu les articles L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du 11 mars 2021 portant sur la fixation du nombre des adjoints au maire de la ville d'Avallon et celle relative à l'élection des adjoints,

Vu les délibérations du 23 février 2023 portant sur l'élection d'un nouvel adjoint au Maire, sur la suppression d'un poste d'adjoint et par conséquent modifiant l'ordre du tableau des adjoints,

Considérant qu'au 23 février 2023 Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU est élue et devient sixième adjointe au Maire d'Avallon selon l'ordre du tableau des adjoints,

A R R E T E

Article 1er :

En application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Isabelle HOUÉ HUBERDEAU, Adjointe au Maire, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- ✓ Politique sociale
- ✓ Education
- ✓ Affaires scolaires

Article 2 :

Délégation de fonctions et de signature lui est attribuée dans les domaines de compétences cités à l'article 1^{er} du présent arrêté, et notamment pour assurer concurremment avec moi :

- l'étude et le suivi des dossiers entrant dans les domaines délégués
- l'élaboration et la signature de tout acte entrant dans les domaines délégués tels que les courriers et pièces comptables

Article 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 54/2021 du 12 mars 2021.

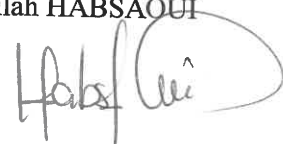
Article 4 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales et transmis, pour ampliation à Madame la Sous-préfète d'Avallon.

Fait à Avallon, le 7 mars 2023
Le Maire



Jamilah HABSAOUI



Notifié à l'intéressée le :
Signature